



**Revue des Sciences humaines  
et sociales, Lettres, Langues et  
Civilisations**

**ISSN  
(E) 2958-2814  
(P) 3006-306X**

**Volume 3, Numéro 3, Juin 2025**

**Université Alassane Ouattara  
UFR Communication Milieu et Société**

***revue.akiri-uao.org***



ISSN-L: **2958-2814**

ISSN-P: **3006-306X**

DOI: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri>

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

**Editeur**

UFR Communication, Milieu et Société

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN-L: **2958-2814**

ISSN-P: **3006-306X**

## INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

**auré HAL**  
accès aux données  
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mirabel**  
“(RE) CUEILLIR  
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

**ORCID**

<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

**Academic  
Resource  
Index**  
ResearchBib

<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814>

**AJOL**  
AFRICAN JOURNALS ONLINE

<https://www.ajol.info/index.php/akiri>

**IPIndexing**  
Indexing Portal

[https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales-lettres-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales-lettres-langues-et-civilisations)/2360)

**DRJI**

<https://olddrji.lbp.world/IndexingCertificate.aspx?jid=14086>

**SJIF 2025 : 6.586**

REVUE ELECTRONIQUE

ISSN-L: **2958-2814**

ISSN-P: **3006-306X**

# AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)

I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

## Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

## Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

## **Comité de Lecture**

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé  
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville  
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,  
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara  
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny  
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou  
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville  
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,  
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle  
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny  
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

## **Comité de rédaction**

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville  
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara  
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly  
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara  
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara  
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara  
 TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,  
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,  
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara  
 SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara  
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara  
 KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny  
 MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny  
 BALDÉ Yoro Mamadou, Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

## Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

### Indexations internationales :

**Auré HAL :** <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mir@bel :** <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

**Sjifactor:** <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

**ORCID:** <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

**AJOL:** <https://www.ajol.info/index.php/akiri>

**IPIndexing:** [https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360)

**DRJI:** <https://olddrjilbp.world/IndexingCertificate.aspx?iid=14086>

**ISSN-L: 2958-2814**

**ISSN-P: 3006-306X**

## PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

**AKIRI** est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

## PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

### Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

### Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

**N.B.** : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

### Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nde</sup> éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :  
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.  
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.  
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

**NB** : Les articles sont la propriété de la revue.

## SOMMAIRE

## LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

## Anglais

1. **Guilty Feeling as a Catalyst of Moral Transformation in Nathaniel Hawthorne's The Scarlet Letter**  
Michel PODA & Adama Sabine MOYENGA..... 1-20  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.1>
2. **Bonne gouvernance en Afrique : une relecture de l'Egypte antique dans the revolutionaries d'Ayi Kwei Armah**  
Souleymane TUO..... 21-36  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.2>
3. **Othello and Steve Richard: An Intertextual Reading of William Shakespeare's Othello and Jonathan Coe's The Rotters' Club**  
SILUE Nannougou, SILUE Ténéna Mamadou & TUO Wandja Fatoumata ..... 37-49  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.3>

## Espagnol

4. **Las expresiones de la lesbofobia en Guinea Ecuatorial : entre prejuicios y violencias en Yo no quería ser madre (2019) de Trifonia Melibea Obono**  
D'Acise Junior NGUIMBI..... 50-59  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.4>

## Etudes germaniques

5. **Beiträge von Politik, Linguistik und Neuropsychologie in der Lernmotivation in Deutsch als Fremdsprache: Fall von der Côte d'Ivoire**  
KOUADIO N'GUESSAN NORBERT..... 60-76  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.5>

## Lettres Modernes

6. **Approche sémiotique de la communication de l'objet "émergence" face aux "microbes" en Côte d'Ivoire**  
Abdoulaye TRAORE..... 77-92  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.6>
7. **L'étude des symboles dans les chansons koulango : le cas du Palongo d'Awa Kouman**  
Kra Ferdinand KOFFI & Bi Irié Ernest TOUOUI..... 93-104  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.7>
8. **L'image de la société dans La République des slips d' Ayayi Togoata Apédo-Amah et Charles Manian**  
Dramane OUOLOU..... 105-117  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.8>

9. **Le schéma actantiel à l'épreuve des entreprises :  
analyse sémiotico-organisationnelle de Pike Place Fish**  
Koffi François KOUADIO..... 118-134  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.9>
10. **Du schéma actantiel aux passions de la souffrance et  
de la résilience dans les larmes de dieu de Macaire Etty**  
Dingny Yannick ASSOH..... 135-151  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.10>

## COMMUNICATION, SCIENCES DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

### Sciences du langage et de la communication

11. **Analyse morphosyntaxique des constructions nominales  
en baoule-gôdê [gɔdɛ]**  
N'DRE Damanan Joachim & KOUADIO Kouassi Clauterne..... 152-167  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.11>
12. **Le yel-būndi « proverbe » moaaga :  
entre tradition orale, culture et éducation**  
Abdoul Dramane Karim COMPAORE..... 168-178  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.12>
13. **Kéïta ! L'héritage du griot ou le défi de l'éducation de l'enfant Africain**  
Yacinthe SAM..... 179-191  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.13>
14. **Communication digitale publique et formalisation des PME  
en Côte d'Ivoire : catalyseur ou simple accompagnement ?**  
Pricille SEAN ..... 192-208  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.14>

## SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

### Histoire

15. **Marginalité et transnationalisme aux espaces frontières  
du Sud du Sénégal (1946-2012)**  
Mohamed Lamine MANGA..... 209-222  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.15>
16. **L'excision dans le Tagbana sud : rituels sacrés,  
festivité et pratiques soignantes (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)**  
TOURÉ Bohantchin Anne Audrey & GBÉDIA Marc Stéphane..... 223-232  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.16>
17. **Protestantisme, coutumes et traditions dans l'ouest-volta de 1923 à 1977**  
Essai KONATÉ..... 233-251  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.17>
18. **La commune mixte de Ouagadougou à l'ère de l'électrification,  
1929-1936**  
Salam DEMBÈGA..... 252-263  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.18>

- 19. Patrimoines funéraires et initiatiques à l'épreuve de l'urbanisation et des religions chez les Sénoufo de Côte d'Ivoire : le cas des régions du Poro et de la Bagoué (XX<sup>e</sup> siècle-2012)**  
 Tininnon COULIBALY ..... 264-282  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.19>
- 20. Les Suamara de Dadieso, un noyau Asante intégré aux groupes baoulé et agni en Côte d'Ivoire (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)**  
 Kan Yannick YEBOUE..... 283-299  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.20>
- 21. Félix Houphouët-Boigny (1946-1960) : stratégies et enjeux de la construction du parti unique**  
 Kouakou Mechak N'GORAN..... 300-311  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.21>
- 22. Les funérailles d'une femme mariée à Lilgomdin (Bassem-Poessé) dans la province du Kouritenga**  
 NIKIÉMA Victor & TRAORÉ Ténihan ..... 312-327  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.22>
- 23. Le Gabon et la Francophonie dans les médiations en Afrique centrale : deux acteurs au service de la paix et de la sécurité (1990-2005)**  
 Landry Junior TADOU ..... 328-345  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.23>
- 24. Les rapports de solidarité entre les riches et les pauvres en Égypte ptolémaïque au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.**  
 Nahouo Youssouf COULIBALY & Hugues Marcel BOTEMA..... 346-362  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.24>
- 25. La pédérastie en Grèce : acteurs, codes, typologies et valeurs en Grèce (Ve s. av. J.-C./ier s. apr. J.-C.)**  
 Zrihonon Linda Simone DAMENAN..... 363-377  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.25>
- 26. La gouvernance des transports collectifs conventionnels dans le processus de développement du district d'Abidjan (1960-1990)**  
 Dié Octave MANIGA & Moro Jean Martial AHORO ..... 378-390  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.26>
- 27. Les madrassas en Côte d'Ivoire : naissance et évolution de 1948 à 1993**  
 Arna KONATÉ..... 391-409  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.27>
- 28. Institutionnalisation d'un mouvement syncrétique, le cas de l'église papa nouveau**  
 Affouminou Emmanuel SIGNAUX & Eugénie OUATTARA..... 410-422  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.28>
- 29. Anthroponymie infantile dans la tradition abidji : l'exemple de Bécédi (Côte d'Ivoire) du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle**  
 KRÉ Okpobé Henriette..... 423-436  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.29>

- 30. Rôles et Problèmes des élites musulmanes dans l'espace sénégalais, (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles) : l'exemple du Sénégal**  
MAMADOU MARIAME DIALLO ..... 437-454  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.30>
- 31. Les cultures maraîchères dans le développement socio-économique des femmes de Bouaké (1984-2002)**  
Kissa Gnougé OUATTARA..... 455-471  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.31>

### Géographie

- 32. Gestion des boîtes vides des pesticides utilisés et risques sanitaires sur riziculteurs de la sous-préfecture de Boundiali**  
YEO Nafolo Drissa, COULIBALY Moussa & COULIBALY Mamoutou..... 472-486  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.32>
- 33. Croissance démographique, intensification des activités agricoles et évolution du couvert forestier de la région de la Nawa (sud-ouest de la Côte d'Ivoire)**  
Hamed KOBENAN, Antoine Yapo GBOCHO & Tozan Bi ZAH ..... 487-497  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.33>
- 34. Difficile accès au foncier : une contrainte majeure à l'autonomisation économique des femmes dans la sous-préfecture de Taabo (Sud-Côte d'Ivoire)**  
Amenan Ba Inès KOFFI, Nogodji Jean YEO,  
Dhédé Paul Eric KOUAME & Arsène DJAKO ..... 498-511  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.34>
- 35. Dynamique climatique et systèmes de production agricole dans la commune de Arbollé, Burkina Faso**  
Tegwendé Habibou OUÉDRAOGO, Wendlassida OUÉDRAOGO,  
Sayouba ILBOUDO & Lucien OUÉDRAOGO ..... 512-529  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.35>
- 36. Dynamiques spatiales en milieu péri-urbain sénégalais : développement de projets d'aménagements publics et recul du foncier agricole à la périphérie Est de la ville de Kolda**  
Issa MBALLO & Aliou BALDE..... 530-546  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.36>
- 37. Évaluation de la fragmentation des bassins versants en urbanisation de Marza, Ngaoundéré, Cameroun entre 1990 et 2023**  
Lila Bibriven Reni & Deuleu Kamdem Rosine Aimee..... 547-572  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.37>

### Philosophie

- 38. L'observation scientifique complexe : entre erreur et vérité scientifique**  
N'Goran Vincent ALLA..... 573-586  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.38>

- 39. La pensée morale kantienne à l'épreuve des dilemmes médicaux contemporains : principes et perspectives éthiques**  
Yaya BAMBA..... 587-605  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.39>
- 40. Spinoza et Locke : pionniers, apôtres de la laïcité et de la tolérance**  
Assanti Olivier KOUASSI & Jean-Marc Irié Bi IRIÉ..... 606-617  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.40>
- 41. Le geste métaphysique de Nietzsche : l'exégèse de Heidegger**  
Dimitri OVENANGA-KOUMOU ..... 618-633  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.41>
- 42. La notion d'obstacle épistémologique :  
une notion ambiguë de l'épistémologie bachelardienne ?**  
Kouassi Yves Romaric GOLI..... 634-646  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.42>
- 43. Crise démocratique et quête de légitimité : l'alternative de la palabre  
comme compromis à l'africain pour un développement  
des États d'Afrique francophone**  
Agnazoulélou PITOKI..... 647-662  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.43>
- 44. La déclaration sur le droit au développement et  
la problématique de sa mise en œuvre**  
Yaovi Mathieu ACCROMBESSI..... 663-676  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.44>
- 45. L'école moderne sous l'emprise de l'idéal néolibéral :  
une analyse de CHRISTIAN LAVAL**  
BARRY Saidou..... 677-692  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.45>
- 46. Crise environnementale et entropie démocratique :  
esquisse d'une médiation politico-écologique**  
Pascal BONKOUNGOU..... 693-710  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.46>
- 47. Hospitalité universelle et intégration nationale des étrangers**  
Abdul Vassirima CISSE..... 711-722  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.47>
- 48. La télémédecine, la voie de l'émergence médicale dans le monde**  
AMANI YAO VICTORIN..... 723-739  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.48>
- 49. Engagement citoyen, démocratie et paix à la lumière de John Rawls**  
Souleymane DEMBELE, Vambé Blaise KONE & Mahamadou CISSE..... 740-753  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.49>

**Anthropologie et sociologie**

- 50. Connaissances populaires des effets de l'interaction entre l'environnement et l'Homme à Dédougou au Burkina Faso**  
Mariétou ZOBO, Abdoul Galilou SAWADOGO, Abdramane BERTHE, Ardjima NABA, Athanase Wendmètè OUMSAORE, Lalla BERTHE/SANOU & Patrice TOE..... 754-767  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.50>
- 51. Analyse socio-anthropologique de la pratique de la circoncision chez les circonciseurs traditionnels sahéliens en Côte d'Ivoire : étude de cas à Abidjan et Daloa**  
Ahouansou Stanislas Sonagnon HOUNDJI..... 768-781  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.51>
- 52. Gestion isolée de la menstruation et rendement scolaire des jeunes filles à Botro (centre de la Côte d'Ivoire)**  
Affoué Edwige KOUAKOU..... 782-801  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.52>
- 53. Perceptions des mères et relations des soins dans le traitement de la malnutrition au district sanitaire de Ouahigouya (Burkina Faso)**  
Miyemba LOMPO, Koana Jacques LOMPO & Payaïssédé Salfou OUEDRAOGO..... 802-815  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.53>
- 54. Pouvoir, harcèlement sexuel et santé au travail : décryptage sociologique d'une violence normalisée**  
Lhaur-Yaigaiba Annette OUATTARA..... 816-830  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.54>
- 55. Déplacés internes et maladie vectorielle : cas de la commune rurale de Guiaro, Burkina Faso**  
Adeline Dorothée KANDO, Eulalie ZONGO, Jacqueline SOW & Patrice TOE ..... 831-846  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.55>
- 56. Orpaillage et développement communautaire en milieu rural : cas de la Sous-Préfecture de Kokumbo dans la région des lacs au Centre de la Côte d'Ivoire**  
Lassina KONE..... 847-860  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.56>
- 57. Pratiques foncières urbaines et perceptions de l'avenir du maraîchage chez les exploitants à Bouaké (Côte d'Ivoire)**  
Hyppolite Lossé VAHI, Irafiala TOURE & Marcelline Débégnon SORO..... 861-874  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.57>
- 58. Les coopératives de vivriers et de maraîchers dans l'autonomisation des femmes rurales du département de San-Pedro**  
N'zué Koffi Arsène GNA..... 875-892  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.58>

- 59. Sexe transactionnel chez les adolescentes et jeunes filles confiées :  
Quelques facteurs de vulnérabilités**  
Bi Zanhan Guy Marcel LEH..... 893-911  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.59>
- 60. Déterminants de la persistance des pratiques traditionnelles  
de sécurité sociale chez les travailleurs informels à Bouaké**  
Hermann Medard SEUH..... 912-922  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.60>
- 61. Dessins animés et vulnérabilités sociales :  
analyse des contenus de sons et d'images des émissions pour enfants**  
Paulette Mappi Dzukou ..... 923-944  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.61>
- 62. Légitimité Étatique en Côte d'Ivoire, présupposés théoriques  
selon Hagmann et Péclard**  
Cynthia Ozoua BAILLY ..... 945-962  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.62>
- 63. Acquisition foncière et conflit foncier en milieu rural ivoirien :  
cas du village de Kononfla**  
Adjoua Sandrine KOUADIO, Assemien BOUA & Adon Simon AFFESSI..... 963-977  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.63>
- 64. Leadership-féminin en contexte de crise sécuritaire au Bénin :  
le numérique comme stratégie de résilience**  
Monique Ouassa-Kouaro, Boni Florent Tasso & S. Luther Rustico Tasso..... 978-992  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.64>

## Psychologie

- 65. Autonomie décisionnelle, qualité de vie au travail et motivation  
des salariés du privé d'Abidjan**  
YAPI N'cho David & KOUAME Konan Simon..... 993-1005  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.65>
- 66. Performances scolaires, Handicap et degré d'adaptation  
psychologique des élèves déplacés internes du Burkina Faso**  
Charlotte TOÉ ép. NIGNAN, Bawala Léopold BADOLO &  
Beli Alexis NEBIE..... 1006-1021  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.66>
- 67. Adolescence, délinquance et consommation de drogues : une analyse  
des facteurs psychologiques et socio-économiques sous-jacents**  
Saiba BAKOUAN..... 1022-1038  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.67>
- 68. Épuisement des travailleurs en fin de carrière :  
étude exploratoire sur les promotionnaires à Tchaodjo-Togo**  
Amaèti SIMLIWA PITALA ..... 1039-1051  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.68>

**Science de l'éducation**

- 69. Les perceptions sociales de la question enseignante au Burkina Faso**  
Yorsaon Christophe HIEN..... 1052-1068  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.69>
- 70. Impact des technologies numériques sur la gouvernance universitaire et l'amélioration de l'éducation au Tchad : Enjeux et perspectives**  
Abraham DAGUE, Alhadji MAHAMAT, Mbaindo DJIMRABEI & Mbaïrenaye NAMBE..... 1069-1091  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.70>

**Sciences économiques**

- 71. Entente entre nouveau management public, gouvernance et leadership : vers une redéfinition du management public**  
Karima EL GHIGHAI & Noufissa EL MOUJADDIDI ..... 1092-1108  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.71>



## **Acquisition foncière et conflit foncier en milieu rural ivoirien : cas du village de Kononfla**

**Adjoua Sandrine KOUADIO**

*Doctorante,*

*Institut d'Ethno-sociologie,*

*Université Félix Houphouët-Boigny,*

*Abidjan, Côte d'Ivoire,*

*Email : [adjouasandrine94@gmail.com](mailto:adjouasandrine94@gmail.com) ;*

**Assemien BOUA**

*Enseignant-chercheur,*

*Institut d'Ethno-sociologie,*

*Université Félix Houphouët-Boigny,*

*Abidjan, Côte d'Ivoire,*

*Email : [assemienboa@yahoo.fr](mailto:assemienboa@yahoo.fr) ;*

**&**

**Adon Simon AFFESSI**

*Enseignant-chercheur,*

*Université Peleforo Gon Coulibaly*

*Korhogo Côte d'Ivoire,*

*Email : [affessi\\_adon@yahoo.fr](mailto:affessi_adon@yahoo.fr)*

**Date de soumission : 15-05-2025**

**Date de publication : 30-06-2025**

**doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.63>**

### **Résumé**

Les modes d'accès à la terre varient d'une sphère sociale à une autre et souvent est objet de conflits. C'est dans cette perspective que se situe cette étude qui se propose d'étudier les conflits fonciers inhérents de la circulation foncière dans le village de Kononfla. Inscrite dans une démarche qualitative, des entretiens ont été réalisés auprès de différents acteurs clés en lien avec le foncier : chefs de terre, chefs coutumiers, comités villageois de gestion du patrimoine foncier, autorités administratives. De plus, des focus groupes ont été réalisés auprès des demandeurs de la terre (allochtones, allogènes) et les propriétaires terriens. Au total, 30 entretiens et trois focus groupes ont été réalisés. L'approche interactionniste a été convoquée pour mieux expliquer les interactions entre les acteurs du jeu foncier. Les résultats montrent que dans le contexte de Kononfla, il existe deux modalités d'acquisition de la terre, à savoir le mode d'acquisition à durée illimitée (héritage, don, vente, planter-partager) et le mode d'appropriation à durée limitée (prêt, métayage saisonnier, location). Toutes ces modalités de conquêtes entraînent des conflits fonciers dans la mesure où les normes d'accès à la terre ne sont pas respectées.

**Mots clés :** Kononfla, conflit foncier, acquisition foncière, milieu rural

## **Land acquisition and land conflict in rural Côte d'Ivoire: the case of the village of Kononfla**

### **Abstract**

Modes of access to land vary from one social sphere to another, and are often the subject of conflict. It is in this perspective that this study is situated, with the aim of examining the land conflicts inherent in the circulation of land in the village of Kononfla. Using a qualitative approach, interviews were conducted with various key players involved in land issues: land chiefs, traditional chiefs, village land management committees and administrative authorities. In addition, focus groups were held with land applicants (allochthonous, non-indigenous) and landowners. In all, 30 interviews and three focus groups were conducted. The interactionist approach was used to better explain the interactions between actors in the land game. The results show that, in the Kononfla context, there are two modes of land acquisition, namely those of unlimited duration (inheritance, gift, sale, sharecropping) and those of limited duration (loan, seasonal sharecropping, rental). All these methods of land acquisition give rise to land conflicts, insofar as the norms governing access to land are not respected.

**Keywords:** Kononfla land conflict, land acquisition, rural environment

### **Introduction**

La terre constitue un capital important pour les communautés rurales. Sans elle, on ne peut pas s'adonner aux activités agricoles, qui restent la principale source de revenus dans les milieux ruraux (FAO, 2003 : 2). De plus, elle a une vocation productive, mais aussi une fonction sociale : elle attache tous ceux qui en vivent à la même communauté morale.

Depuis quelques années, relativement aux antagonismes fonciers observés dans la plupart des contrées villageoises, un certain nombre de publications scientifiques suggèrent l'intégration incrémentale des normes juridiques dans le processus d'acquisition des terres (R. Ratiaray, 1989 : 18). En d'autres termes, il s'agit du jumelage des normes traditionnelles et juridiques dans la procédure d'attribution des terres en milieu rural. Par ailleurs, la question de l'accès à la terre et la sécurisation foncière constitue une préoccupation fondamentale aussi bien pour les États africains que pour les populations rurales (E. Bologo, 2007). Ainsi, la pression démographique et la saturation foncière constatées dans les différentes régions des pays ouest-africains (J.P. Chauveau, 2006 : 13) ont conduit ces États à réinterpréter le mécanisme de négociation des droits fonciers en milieu rural (G. Kouamé, 2008 : 55 ; H. Coulibaly, 2015 : 118). Dans le contexte rural ivoirien, la terre est à la fois sacralisée, socialisée et n'est pas un objet comme d'autres, susceptible d'aliénation (I. Boto, 2009 : 21). Toutefois, son accès répond à des stratégies développées par les divers acteurs en compétition de son appropriation, car gage de survie.

Ainsi, dans la coutume du peuple Gouro de la sous-préfecture de Kononfla, la terre était redistribuée entre les individus du même lignage. Au vu son caractère sacré, la terre n'était pas vendue, mais partagée en unités lignagères en fonction des besoins de chaque individu composant le lignage. Grâce à ce mode d'acquisition, il régnait une harmonie dans les unités lignagères et ceci avait des retombées sur la cohésion sociale du village. Les institutions coutumières et traditionnelles gardaient toute leur forme et force. Elles n'étaient ni récusées ni dévalorisées, et tout cela rendait l'organisation sociale solide et forte pour une meilleure cohésion entre différents acteurs en interaction autour de l'accès à la terre.

Aujourd'hui, l'on constate qu'avec la compétition autour de l'accès à la terre, il survient des conflits fonciers. La présente étude se propose d'étudier les modes d'acquisition foncière et les conflits fonciers qui en découlent dans le village de Kononfla. Pour donner plus de signification à cette réflexion sur la question des acquisitions foncières et conflits fonciers, une hypothèse est formulée selon laquelle les conflits fonciers à Kononfla sont liés au non-respect des normes d'accès à la terre.

### **1. Méthodologie**

La présente étude se déroule à Kononfla, une localité située à 45 km du district de Yamoussoukro dans le département de Sinfra (région de la Marahoué). Les populations autochtones de ladite localité sont d'origine Gouro. En plus de la population autochtone, Kononfla a une population composée de plusieurs peuples des régions de la Côte d'Ivoire et des peuples de la sous-région. Le choix porté sur cette circonscription est qu'elle est le chef-lieu de Sous-préfecture et est confrontée à la persistance des conflits fonciers.

Pour mener à bien cette étude, la méthode de travail repose sur l'approche qualitative. À cet effet, plusieurs techniques de collecte de données sont utilisées dans le but d'obtenir des informations nécessaires à l'analyse et à l'interprétation des résultats. Au nombre de ces techniques de collecte de données, il y a la recherche documentaire, à laquelle est associée l'observation directe qui s'est déroulée dans la zone d'étude. Cette approche a permis de comprendre les interactions qui animent les acteurs du foncier ainsi que les changements sociaux induits par l'occupation foncière et les conflits fonciers qui en découlent. En outre, des entretiens semi-directifs sont menés auprès des différents acteurs du foncier.

Les entretiens ont concerné les responsables administratifs de la sous-préfecture, les chefs traditionnels, les personnes âgées détenteurs du savoir sur la gestion des terres appelées communément chef de terre ou conservateur foncier. Ces entretiens ont été administrés également aux comités villageois de gestion du patrimoine foncier. Le type d'entretien utilisé

est l'entretien semi-directif. Cette réflexion a été approfondie par trois focus groupes auprès des demandeurs de la terre et les propriétaires terriens pour capter la divergence des opinions sur les contrats d'accessibilité de la terre et les conflits qui y surgissent. Dans cette réflexion la démarche de type qualitatif s'est fondée sur une approche interactionniste qui met les acteurs, leurs pratiques et leurs significations au cœur de l'analyse sociale.

Au total, 30 entretiens ont été réalisés avec les autorités administratives (Sous-préfet), la chefferie traditionnelle (chefs et notables) et les chefs de terre y compris les comités villageois de gestion du patrimoine foncier. De plus, trois focus groupes ont été réalisés auprès des demandeurs de la terre (allochtones, allogènes) et les propriétaires terriens.

## **2. Résultat**

### **2.1. Mode d'acquisition de la terre à Kononfla**

Le mode d'acquisition des terres à Kononfla revêt de la compétence des autorités coutumières qui en assurent la gestion. En effet, la terre appartient à la famille et non à un individu. C'est l'inscription de l'individu au sein d'une famille qui lui permet d'accéder à la terre. Généralement la terre ne se vend pas parce qu'elle appartient aux aïeux et ceux qui l'occupent ne sont que les gestionnaires. Dans le contexte de Kononfla, il existe différents modes d'appropriation de la terre regroupés en deux grandes modalités : acquisition à durée illimitée et acquisition à durée limitée.

### **2.2. Acquisition à durée illimitée**

La singularité des modalités d'accès à la terre est que la durée de validité des droits qui en découle n'est pas déterminée a priori et les types de terre qui concernent ces transactions sont en général des espaces non cultivés. Pour ce qui concerne l'accès à durée illimitée, les travaux du terrain ont révélé les modes suivants : l'héritage, le don, la vente et le planter-partager.

#### **2.2.1. Héritage comme mode d'acquisition de la terre**

L'héritage est une pratique successorale, un moyen de transmission foncière à caractère exclusivement utérin. Il se fonde sur la conception originale suivant laquelle, la terre a un caractère essentiellement familial, lignager. Ce mode de transmission à caractère exclusivement utérin confère tout le pouvoir à la descendance paternelle avec une exclusion de la descendance féminine en raison de la probabilité d'un mariage avenir de celle-ci. A ce propos G.P (chef de tribu) affirme :

Nous sommes dans un système patrilinéaire et l'enfant hérite de son père. La terre sur laquelle nous sommes actuellement, nous l'avons hérité de nos pères qui eux aussi l'ont hérité de leurs pères. Ils nous disaient là où ton père est

passé, c'est ce qui devient pour toi. Les filles ne sont pas concernées car elles sont appelées à se marier et quitter le domicile familial.

Il ressort de ce discours que l'individu accède à la terre par le biais de son père. Ce mode d'acquisition se fait en ligne directe c'est-à-dire lorsqu'un explant décède, ses droits d'usage sur la parcelle sont transmis à un successeur, qui peut être son fils, frère ou son neveu. Il constitue le moyen par excellence d'acquisition de la terre. La société Gourou étant patriarcat, la parenté s'établit donc en ligne masculine d'où la prédominance de la descendance paternelle. Ainsi, les fils et les frères du défunt sont privilégiés dans l'attribution et le partage des biens en particulier des terres.

Toutefois, l'exiguïté de la terre liée à la forte croissance démographique fait que l'héritage comme approche d'acquisition de la terre connaît une régression. Cela n'empêche pas les migrants d'hériter des terres mais ils sont contraints de respecter les interdits sociaux liés à la terre et versent la redevance aux propriétaires terriens à savoir l'assistance en cas de besoin.

### **2.2.2. Don comme mode d'acquisition foncière**

L'acquisition de terre par le don est une forme traditionnelle d'accès par attribution, une sorte de reconnaissance du cédant vis-à-vis de l'acquéreur. Le don de terre a pendant longtemps caractérisé le paysage foncier des villages de Kononfla. Il est une pratique ancienne qui se fonde sur des relations sociales comme l'amitié, le tutorat et les liens matrimoniaux. En cette période, les villages étaient très peu peuplés et les liens étaient très forts entre les classes sociales. Les terres étant disponibles les habitants avaient besoin de voisinage pour assurer leur sécurité. C'est le mode le plus fréquent autrefois à Kononfla comme le souligne K. (chef central des Baoulé) :

La majorité des migrants que nous sommes, avons eu accès à la terre que par don. À l'arrivée de nos parents ils se sont faits des amis ou des tuteurs qui leur ont cédé la terre en demandant en récompense un poulet, une bouteille de liqueur, un pagne kita...

À travers ce discours, on retient que la donation comme mode d'accès à la terre est le moyen par lequel la plupart des migrants ont eu accès à la terre. Ce mode d'accès à la terre dans la société de Kononfla a bien fonctionné à une période où la terre n'avait pas acquis une valeur. Elle était en abondance et tout venant qui manifeste le désir d'avoir une portion de terre pour l'agriculture trouvait des propriétaires de terre généreux. C'était une occasion pour ces derniers d'avoir une emprise sur ces migrants qui faisaient la demande. Derrière ce don est caché un contre don qui donne un attribut de supériorité aux donateurs en terme respect, de considération, de sollicitation.

### **2.2.3. Vente comme mode d'acquisition de la terre**

La vente est une forme de marchandisation de la terre entre le cédant et l'acheteur. C'est un contrat qui lie le cédant et l'acquéreur autour des droits fonciers. Cette pratique est apparue avec la forte pression autour de la terre. Elle trouve son origine dans un contexte de paupérisation des paysans entrés dans l'économie de plantation, mais aussi et surtout, dans la négligence des valeurs coutumières Gouro comme les rituels autour de la terre. La vente de terre est apparue dans la société de Kononfla et a mis fortement en branle les règles communautaires de transmission des terres par les ancêtres aux vivants dans la lignée de reproduction et de survie. Cette réalité est attestée dans les propos de Z. (chef de terre) :

La terre est sacrée parce qu'elle appartient aux aïeux, c'est eux les maîtres de la terre et donc nous considérons la terre comme l'héritage acquis de nos ancêtres. Alors tout rapport de marchandisation du bien foncier est interdit. Mais aujourd'hui ce n'est pas ce qui se passe dans nos communautés. On constate de plus en plus les ventes de terre par-ci par-là et cette pratique est devenu un effet de mode dans tout le village de la sous-préfecture. Cette manière d'agir n'est pas normale.

Cette dimension de sacralité de la terre qui participe à la reproduction du groupe social est aujourd'hui un cauchemar. La terre a perdu son droit successoral pour devenir une marchandise acquise dans le répertoire des biens villageois moyennant de l'argent. Alors tout rapport de marchandisation de la terre conduit à la déconstruction de la valeur sociale du bien foncier.

### **2.2.4. Planter-partager comme mode d'accès à la terre**

Le planter-partager ou encore « zépa » en langue locale est un mode d'accès qui permet à un individu d'accéder à la terre au contact un propriétaire terrien. Ce mode d'accès à la terre assez fréquent à Kononfla peut être perçu comme un contrat entre le propriétaire terrien et le demandeur de la terre. Il consiste pour le propriétaire à céder une partie ou la totalité de son espace foncier au demandeur qui, devra dans une période bien donnée la mettre en valeur de sorte à en faire un champ productif. Durant le temps de mise en valeur de la parcelle, jusqu'à la date des premières récoltes, les vivres (manioc, banane, taro, igname...) et les légumes (piment, tomate, aubergine...) plantées par l'occupant lui appartiennent. Le propriétaire terrien n'a aucun droit de s'en procurer sauf si par gentillesse l'acquéreur lui fait un don. Après la mise en valeur de la parcelle, le cédant et l'acquéreur partagent le champ selon les clauses sur lesquelles ils se sont convenus. G. K (propriétaire terrien) affirme :

Le zépa est un moyen pour nous qui n'avons plus de force physique pour les travaux champêtres de donner nos terres à des personnes valides pour les mettre en valeur. J'ai donné 6 ha de forêt à un Sénoufo il y a 4 ans, après la mise en valeur on a partagé et chacun a eu 3 ha. Aujourd'hui c'est ce champ qui me permet de me nourrir.

Comme on peut le voir, cette forme d'accès à la terre est bénéfique non seulement au propriétaire terrien mais également au demandeur de la terre. La logique du paysan ou de l'autochtone en s'adonnant à cette pratique, est qu'elle permet à celui-ci, en cette période où le marché de la main d'œuvre se fait de plus en plus rare d'avoir des plantations de rente. Car l'effort physique individuel ne peut plus permettre d'atteindre cet objectif. Ce mode d'accès permet de limiter les ventes de terre qui constitue un frein à la valeur sociale de terre.

### **2.3. Acquisition à durée limitée**

Ce sont des transferts de terre déléguant le droit de culture temporaire défini dans les clauses du contrat. Les droits d'usage sur la terre qui en découlent sont momentanés d'une validité saisonnière. Ainsi, les exploitants agricoles qui accèdent à la terre par le biais du contrat foncier transitoire ne peuvent jouir que du droit de cultiver des plantes dont la longévité ne dure que le temps d'une campagne agricole. Les transactions foncières passagères dénombrées à Kononfla sont : le prêt saisonnier, le métayage saisonnier et la location.

#### **2.3.1. Prêt saisonnier comme mode d'accès à la terre**

Le prêt saisonnier est un contrat dans lequel les emprunteurs et les prêteurs sont soit des migrants, soit des autochtones. C'est un système à travers lequel, le propriétaire d'une terre met à la disposition d'un tiers, une partie ou la totalité de sa propriété pour en tirer profit avant que le besoin ne s'impose à lui. Cette pratique se passe généralement entre les autochtones et leurs manœuvres. Elle permet aux manœuvres de faire face à leur besoin primaire qui est la nourriture. La terre se faisant de plus en plus rare, cette pratique se passe non seulement entre les autochtones et leurs manœuvres mais aussi entre les autochtones eux-mêmes en gardant toujours son aspect annuel. Ce droit de propriété qu'exerce le bénéficiaire est différent du droit de propriété exclusif en ce sens qu'il est tenu de rendre compte de sa gestion au propriétaire. L'emprunteur, une fois accède à la parcelle, en guise de reconnaissance peut offrir quelques cadeaux comme des vivres à celui qui lui a attribué la parcelle, comme le signifie monsieur B. A exploitant agricole :

Lorsqu'on prête une parcelle à la personne, on ne lui demande pas de verser une contrepartie au propriétaire, mais le bon sens voudrait qu'elle soit reconnaissante vis-à-vis de son bienfaiteur en lui offrant comme cadeau un peu de récolte. Cela permet de garder les relations pour espérer avoir toujours la parcelle chaque fois que le besoin s'impose. Le prêt de parcelle permet de régler surtout la dépendance au marché local pour les vivres.

À travers la convention de prêt, le bénéficiaire jouit des bénéfices de la terre qu'il a sollicitée et obtenue auprès de son propriétaire légitime, mais cette jouissance implique en contrepartie, le

respect de certaines clauses (clause sociale et clause foncière) auprès desquelles, il a obtenu le droit d'exercice.

### **2.3.2. Métagage saisonnier comme mode d'accès à la terre**

Le métagage saisonnier consiste à céder une portion de terre à une tierce personne qui, en retour, partage la récolte avec le propriétaire terrien sur la base des clauses sur lesquelles ils se sont convenus. Ce partage concerne généralement les cultures vivrières qui rentrent dans l'habitude alimentaire du peuple local. Parmi ces cultures on peut citer :

- le riz, une céréale majeure qui constitue la nourriture de base du peuple autochtone Gouro ;
- le manioc, un tubercule très répandu, utilisé pour la préparation de nombreux plats locaux (l'attiéké, le placali) ;
- le maïs, une plante herbacée qui est cultivée comme céréale, souvent consommé sous différentes formes ;
- l'igname, une plante à tubercule alimentaire de première importance.

Ce mode d'accès à la terre permet aux deux acteurs (propriétaire terrien et demandeur) de bénéficier un tant soit peu de la récolte.

### **2.3.3. Location comme mode d'accès à la terre**

Dans la localité de Kononfla, la location de terre est visible par des accords entre les propriétaires terriens et les demandeurs de la terre moyennant le versement d'une somme d'argent en échange de la terre sur une période déterminée. Cette somme est fixée par hectare et varie entre 40 000 Francs CFA et 50 000 Francs CFA. Ce mode d'accès à la terre se déroule généralement entre les autochtones (propriétaire) et les migrants (locataire). Les propriétaires terriens s'adonnent à cette pratique dans le but d'avoir de l'argent pour régler les problèmes sociaux et culturels. Le chef des allogènes Baoulé atteste que :

A Kononfla ici, les autochtones nous louent la terre pour faire surtout l'agriculture vivrière et l'élevage. Ils reçoivent par compensation de l'argent pour régler les problèmes de funérailles dans la famille, les problèmes de santé d'un parent et aussi pour résoudre les problèmes d'éducation des enfants. Quand tout se passe bien et que nous respectons les clauses du contrat, nous avons la possibilité de prolonger la location par une nouvelle demande.

Notons que cette pratique est exclusivement réservée aux propriétaires terriens. Tout migrant désirant mettre une portion de terre en location est tenu d'informer son patron (propriétaire terrien).

## **3. Types de conflit liés à l'acquisition foncière à Kononfla**

Les conflits fonciers constatés dans la communauté constituent la traduction de la diversité des intérêts en jeu dans les rapports au foncier. Ils sont le lieu d'expression de stratégies

antagonistes en termes d'accaparement de l'espace ou d'appropriation foncière. Ces conflits, qui touchent la terre, sont révélateurs des objectifs contradictoires qui peuvent être poursuivis par les différents acteurs en présence dans la gestion des patrimoines fonciers. Les conflits fonciers dénombrés à Kononfla sont : conflit au sein des familles ; conflit entre migrant et autochtone ; conflits liés aux contrats de zépa ou métayage ; et conflit lié aux ventes illégales.

### **3.1. Conflits au sein des familles**

Les conflits au sein des familles sont les types de conflits qui sont récurrents entre les ayants droit et les gestionnaires du patrimoine foncier familial à Kononfla. Ces conflits dits intrafamiliaux sont plus fréquents dans les différentes familles de la sous-préfecture où héritiers légitimes, oncles, cousins s'entrechoquent, se heurtent pour s'approprier des portions importantes des terres familiales après le décès du père donateur. L'accaparement par la force d'une parcelle familiale pour se construire une identité sociale au détriment des autres membres de la famille ou du lignage entraîne des conflits au sein de la famille. La mésentente autour des limites entre voisins, les problèmes successoraux (contestations sur l'héritage et violations de ses règles), la « vente » d'une partie du patrimoine lignager par un ayant droit sans l'accord des autres aboutit au conflit. Une telle conception semble être partagée par D. T (planteur) pour qui

Les conflits au sein des familles sont en grande partie provoqués par la gestion de l'héritage que laisse un parent après sa mort. Tous les enfants veulent avoir accès à l'héritage alors que c'est à l'aîné qu'il revient de droit d'hériter et prendre soin des autres membres de la famille. Mais quand les cadets s'opposent à cette façon de faire et qu'ils exigent le partage que naît les conflits lors des partages.

Ce discours montre que les conflits fonciers qui opposent les membres d'une même famille à Kononfla résultent d'un mauvais partage de l'héritage. De ce type de conflits, il ressort que les règles de partage de succession ont, toutefois, réduit l'emprise des aînés sur les cadets. Il apparaît, en somme, que la dynamique interne de la famille et les trajectoires spécifiques de différentes composantes de celle-ci déterminent les conflits fonciers.

Ce type de conflit révèle une absence ou une désorganisation du cadre d'expression familial. Les différends intrafamiliaux observés à Kononfla transcenderaient donc le cadre inégalitaire, revendicatif pour traduire un manque d'espaces lignagers d'échanges, de gestion de conflits intrafamiliaux.

### **3.2. Conflits entre autochtone et migrant**

Les conflits entre les migrants (allochtone et allogène) et les autochtones de Kononfla sont des conflits qui opposent les propriétaires terriens ou les donateurs et les acquéreurs. De petites mésententes foncières suivies de bagarres entre adolescents (autochtones et allochtones),

débouchent sur des litiges sanglants entre les principales communautés sédentarisées (autochtone et allochtone). Cette dégénérescence abrupte de la violence se présente en trois phases. D'abord au stade familial avec des disputes et bagarres entre parents ; ensuite au stade lignager avec le soutien des parents proches ou lointains et enfin, au niveau communautaire avec en opposition les principales communautés sédentarisées. Ces conflits sont liés généralement au non-respect des clauses, notamment les interdits et les obligations que les propriétaires terriens imposent aux migrants en leur donnant la terre. C'est dans ce contexte que déclare Z.T (chef de terre) :

Aujourd'hui les migrants ne respectent plus rien, ils font ce qu'ils veulent pourtant lors des transactions, nous leur avons donné des instructions. Ils ont reçu la terre de façon gratuite et ce sont eux qui connaissent la valeur de l'argent et vendent la terre aux autres étrangers toute chose contraire à la tradition. Quand nous on est informé de cet acte on fait toute sorte de tapage pour arracher tout ce qui leur reste comme terre.

Les migrants parce qu'ils ont reçu gratuitement des terres de leur logeur dès leur entrée dans les villages à une période d'abondance des terres se font passer propriétaires terriens. Et, ils se permettent de vendre la terre, ce qui est contraire à la tradition du peuple. Cette mauvaise foi des migrants vis-à-vis de leur premier logeur qui consiste à vendre la terre à une période de la raréfaction foncière est la cause des conflits fonciers entre les propriétaires terriens et migrants.

### **3.3. Conflits liés aux contrats de zépa ou métayage**

Ce type de conflit est généralement perçu lorsqu'il y a un non-respect des clauses de contrats du « planter-partager ». En effet, dans les clauses de ce contrat zépa, il est demandé au migrant de mettre le champ en exploitation au bout de 4 à 5 ans maximum avant le partage. Il arrive souvent que ce dernier ne respecte pas ce délai, alors le tuteur cherche à mettre fin au contrat. Le migrant qui ayant utilisé ses propres ressources pour la mise en exploitation se voit duper, alors naît le conflit. D'autres facteurs expliquent ces conflits comme la récupération des terres par la descendance du cédant due à la non-reconnaissance des contrats par les cédants ou par leurs progénitures ; l'ambiguïté des contrats qui se perçoit par la non-clarté des clauses autour des termes du contrat que chaque acteur exploite à son profit. Ce système d'exploitation de la terre, pratiqué par les parents et aussi certains jeunes qui ont hérité des portions de terre de leurs parents se déroule dans un cadre extrêmement flou. C'est ce qu'explique T. B (planteur) en ces mots :

J'ai travaillé près de 4 ans une portion de 8 hectares que mon patron (propriétaire terrien) m'avait donnée. Il n'y a pas eu de document pour attester notre contrat à la chefferie juste des témoins. Le partage devait se faire cette année et mon patron est mort. Sa famille veut me donner 2 hectares sur les 8 hectares et j'ai dit non car on était parti sur la base de 4 hectares chacun. Son

frère m'a dit si je veux avoir les 4 hectares je dois payer 2 hectares. Je lui ai dit si je dois payer les 2 hectares, lui aussi doit me payer pour les 2 années de service. Après plusieurs tentatives de résolution ils m'ont donné mes 4 hectares comme convenu.

L'absence de contrat fiable dans le zépa qui n'engage pas des autorités coutumières dans les clauses est source de conflits. Des altercations naissent le plus souvent entre les deux parties ou leur progéniture et détériorent la société de Kononfla.

### **3.4. Conflit de vente illégale**

La vente illégale consiste à commercialiser des lopins de terre sans avoir la permission. A Kononfla des cohéritiers vendent seuls la terre de toute une famille. La terre dans cette société est une propriété familiale et non individuelle alors toutes les transactions personnelles sans l'accord de la famille entraînent des conflits. Ces conflits se nouent au sein du groupe social du vendeur et portent sur la légitimité de la vente ou sur le partage de l'argent de la vente. Ces conflits sont beaucoup perceptibles entre cousins appartenant à une même famille. Aujourd'hui, la hausse des prix des parcelles de terre et la prise de conscience par la nouvelle génération des risques liés à la vente illégale de ces portions de terre, poussent les jeunes à remettre en cause les contrats passés par leurs parents ou un proche de la famille. Ainsi on assiste à des conflits violents opposant généralement les autochtones et les migrants (allochtones allogènes). Le chef du village relève cela en disant que : « Notre société est dépourvue de ses valeurs. La course à l'argent par la vente des terres de façon clandestine sans l'autorisation des membres de la famille débouche sur des conflits qui opposent soit les membres de la famille ou soit entre les membres de la famille et les acquéreurs ».

## **4. Discussion**

Dans la présente étude, il s'agit de mettre en lumière les différents modes d'acquisition des terres et les conflits fonciers qui en découlent dans la Sous-préfecture de Kononfla. L'étude montre à terme qu'il existe une diversité de modalité d'accès à la terre. L'héritage, le don, la vente de terre, le planter-partager, les prêts saisonniers, le métayage saisonnier et la location sont les principaux modes d'accessibilité de terre à Kononfla. Ces différentes modalités se sont succédées avec la dynamique de la société de Kononfla. Ailleurs dans d'autres sociétés qui n'ont pas les mêmes caractéristiques que celle que Kononfla, existe pareillement ces mêmes modes d'accès à la terre. C'est en effet ce qu'a mis en évidence A.S Affessi et *al* (2015 :196) en disant que les premières formes d'acquisition foncières dans la société Akyé qui sont : l'héritage, le don, le leg, la vente ne le sont plus aujourd'hui. On parle de plus en plus de planter-partager qui est une innovation foncière apparue dans les années 1990 chez les akyé. Comme



on le constate, les résultats de cette étude font apparaître que le planter est aussi un nouveau mode d'acquisition de la terre à Kononfla. Cela est attesté également par Colin et Ruf (2008 :178) et G. Kouamé (2012 : 39) qui évoquent également l'essor des contrats planter-partager comme innovation institutionnelle dans les rapports entre autochtones et étrangers en Côte d'Ivoire. Pour eux ces contrats de partage varient et peut porter soit uniquement sur le partage de la plantation et non sur la terre soit sur le partage de la production seule, le propriétaire « coutumier » demeurant détenteur des arbres ou soit sur le partage de la plantation et de la terre.

De même E. Nsenguiy (2008 : 10) exprime que la donation qui est également un mode d'acquisition de la terre est du ressort de la coutume et cette pratique est de moins en moins fréquente aujourd'hui face à la rareté de la terre. Elle est remplacée par d'autres modes de jouissance temporaire telle que le prêt, la location, etc. Dans cette même optique, M. Koné (2001 : 18) montre ainsi que les différents modes d'acquisition des parcelles de cultures (don, métayage, mise en gage, location, achat et vente, prêt) s'associent des droits et devoirs distincts. Par exemple, le don de terre à un étranger confère à ce dernier le droit de créer des plantations (cultures pérennes et vivrières). En retour, le bénéficiaire apporte à son « tuteur » des dons symboliques et des prestations de travail. Dans le cas d'une vente de terre, tous les droits sont transférés. Mais, l'acquéreur apporte toujours des prestations d'aide au propriétaire coutumier.

L'autre aspect que l'étude a révélé est que ces différents modes d'accès à la terre à Kononfla sont émaillés de conflits qui désagrègent ce milieu social. En effet, la plupart des conflits fonciers observés dans cette sous-préfecture résultent des modalités d'acquisitions des terres et des conflits inhérents aux contrats élaborés dans le cadre de ces transactions. Les conclusions de cette réflexion concordent avec ceux obtenus par G.J. Ibo (2012 : 16). Selon l'auteur, le non-respect des clauses des contrats de cession de terre, le poids des sollicitations des autochtones vis-à-vis des étrangers dans le cadre du tutorat, la remise en cause des contrats de cession de terres par les jeunes retournés dans les villages, favorisent les conflits fonciers dans les contrées ivoiriennes. Partant, A.S. Affessi *et al.* (2017 : 47), soulignent que le système d'exploitation de la terre pratiquée par les parents dans le pays Akyé ainsi que certains jeunes qui ont hérité des portions de terre de leurs parents se déroule dans un cadre flou. Il ajoute qu'un contrat dont les clauses ne sont pas fiables va certainement engendrer des disputes, des querelles. Ceux-ci vont par la suite susciter des conflits plus tard entre les deux parties. Ces conflits vont naître entre les enfants des propriétaires de la terre et ceux des exploitants qui n'ont aucune connaissance du contrat.

Toutefois, les travaux de I. Bakayoko et *al.* (2020 : 14), montrent que s'il est vrai que de nombreux conflits fonciers trouvent leur explication dans la genèse du processus d'acquisition des terres, il n'en demeure pas moins que tous les conflits fonciers observés n'émanent pas tous du processus d'attribution des terres. Des facteurs endogènes (mauvaise gestion de l'héritage foncier familial, discrimination foncière de minorités sédentaires) et exogènes (effet de l'urbanisation et consolidation de terres, implication des acteurs extra-muros dans le jeu foncier) aux acteurs sont susceptibles de constituer des combustibles au métamorphisme de divergences foncières en conflits entre populations sédentaires. Certains conflits post-héritage apparaissent ainsi, entre les jeunes arrivés à maturité et les « surveillants » de terre (oncle ou frère du père défunt) qui avaient la garde de l'héritage, lorsque l'héritier, devenu majeur ou rentré de migration, estime que le surveillant a vendu abusivement de la terre (J-P. Chauveau et al., 2006: 9).

### **Conclusion**

La problématique des conflits fonciers en milieu rural ivoirien est au cœur de cette étude. Depuis des siècles les ressources foncières sont gérées par les communautés locales comme des ressources communautaires. Dans la localité de Kononfla les transactions foncières sont acquises sous plusieurs formes telles que : l'héritage, le don, la vente de terre, le planter-partager, les prêts saisonniers, le métayage saisonnier et la location. La circulation foncière inhérente de ces différentes modalités définit les différents rapports intrafamiliaux qui se tissent autour de la terre d'une part et des rapports entre les autochtones et les acquéreurs de la terre. Si ces rapports ont été à un moment donné de leur vie parsemé de solidarité, d'entraide, d'amitié etc, aujourd'hui, face à la raréfaction de la terre ce sont des conflits fonciers qui préexistent dans cette localité. Ces conflits ont pour source la mise en cause des contrats conclus autour de la gestion foncière. Des contrats que la nouvelle génération tente de remettre en cause pour s'approprier de la terre familiale et jouir de tous ses avantages.

### **Références bibliographiques**

- AFFESSI Simon Adon, 2015, « Les logiques traditionnelles d'exploitation des terres en milieux rural ivoirien : l'exemple du système « abouya-achi » dans la société akyé », *European Scientific Journal*, vol.11 n°34.Skopje : European Scientific Institute, p.190-216.
- AFFESSI Ferdinand Adja Vanga et GACHA Franck-Gautier, 2017, « Genre et dynamique des modes d'accès aux ressources foncières en Côte d'Ivoire : persistance ou début d'une



indépendance socio-foncière des femmes de la société akye ? », *Revue togolaise des Sciences*, Vol 11, n°2, p.42-56.

AFFESSI Adon Simon, YAPO Anthelme Kabié et BROU Gnangon Georgette, 2022, « Genre et Accès au Foncier : Etude Comparative des Modes d'Acquisition de la Terre chez les Femmes du Sud et du Nord de la Côte d'Ivoire : Cas d'Akoupé et Becouéfin ; Nahoualakaha et Torgokaha », *European Scientific Journal*, ESJ, vol. 8, n°2, 52 p.

BAKAYOKO Ismaila, KANA Jean Noel Pacôme et TRAORE Fatoumata, 2020 Modalités D'acquisition Des Terres Et Conflits Fonciers Dans La Sous-Préfecture De Sinfra (Côte d'Ivoire). *European Scientific Journal*, ESJ, v16 n°20, p.112.

BOLOGO Eric, 2007, « Transferts fonciers intergénérationnels et intrafamiliaux dans l'Ouest du Burkina », Faso : modalités et mutations », in Antoine Ph. (ed) *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*, CEPED, Collections Rencontres, Paris, p.213-230.

BOTO Isolina, 2009, *Accès à la terre et développement rural : nouveaux enjeux, nouvelles opportunités*, Technical Centre for Agricultural and Rural Coopération ACP-UE (CTA), 45 p.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 2006, « How Does an Institution Evolve? Land, Politics, Intra Households Relations and the Institution of the Tutorat Between Autochthons and Migrant Farmers in the Gban Region (Côte d'Ivoire) », *In: Land Rights and the Politics of Belonging in West Africa*, Kuba, R et Lentz, C. (eds.), Brill Academic Publishers, Leiden, p.213-240.

COLIN Jean-Philippe, RUF François, 2011, « Une économie de plantation en devenir. L'essor des contrats planter-partager comme innovation institutionnelle dans les rapports entre autochtones et étrangers en Côte d'Ivoire », *Revue Tiers Monde*, 207, p.169-187.

COULIBALY Hervé, 2015, « l'institution des tribunaux coutumiers en pays Sanwi de Côte d'Ivoire : une perspective culturelle de l'intégration communautaire par la régulation locale des conflits fonciers », *International journal of Multidisciplinary Research and Development*, vol. 2, n°9, p.382-391.

FAO, 2010, *Genre et droit à la terre*, Département du Développement Économique et Social, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie, 2 p.

IBO Guéhi. Jonas, 2012, *Retraits de terres par les "jeunes" autochtones sur les anciens fronts pionniers de Côte d'Ivoire : expression d'une crise de transition intergénérationnelle*,



Communication Colloque international "Les frontières de la question foncière", Montpellier, 21 p.

KONE Mariatou, 2001, *Droits Délégués et accès à la terre dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire*, Paris, IRD REFO

KOUAME Georges, 2012, « Dynamique du système agricole et pratique de contrats "Planter-Partager" en pays Agni-Sanwi (Côte d'Ivoire) », *Territoires d'Afrique*, 4, p.35-42.

NSENGIY Evaris, 2008, *L'acquisition de la propriété foncière*, Rapport soumis par le gouvernement Belge à l'assemblée générale des Nation Unies au sujet de l'administration du Rwanda.

RATIARAY, Ramarolanto, 1989, « L'accès à la terre en droit rural malgache », *Revue internationale de droit comparé*, Paris, Vol. 41, n°3, p.637-707.